

COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUIN 2022

PRESIDENTE DE SEANCE : Mme HOCHART Donata, Maire

PRESENTS : HOCHART Donata, Maire ; PAW Renée – CIURYS Christophe – BIELKIN Laurence – FOURNIER Guillaume – HENOT Dominique – BUYCK Isabelle, Adjoints – BAVYE Raymond – CHAVAUDRA Evelyne – PRZYBOROWSKI LAMPIN Brigitte – TANGHE Jacques – TOUIL Marie-Claude – PEZE Bruno – MERESSE Marie-Hélène – DEGAND Daniel – BOUDAUD Fouad – TAVERNESE Audrey – MINOT Grégory – COINTE Arnaud – JANCZAK Stanislas, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : BOURGEOIS Carnot, Adjoint ; PAYEN Rémi – BOULHEMZE Marie-Laure – BOUKHRISS Mamoun – GALLET Ophélie – TIERTANT Stéphanie, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : TINEBINAL Sabrina – PORZYCKI Philippe – MONTEVILLE Georges-Marie, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : TAVERNESE Audrey, Conseillère Municipale

Le Quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Adoption des décisions municipales
- 2/ Budget Primitif 2022
- 3/ Compte de Gestion de la Commune – Année 2021
- 4/ Compte de Gestion de la Zone Industrielle – Année 2021
- 5/ Compte de Gestion du Budget « Energies Renouvelables » - Année 2021
- 6/ Compte Administratif de la Commune Année 2021 et affectation des résultats
- 7/ Compte Administratif de la Zone Industrielle Année 2021 et affectation des résultats
- 8/ Compte Administratif du Budget « Energies Renouvelables » Année 2021 et affectation des résultats
- 9/ Dotation de Solidarité Urbaine – Année 2021
- 10/ Bilan des opérations immobilières réalisées - Année 2021
- 11/ Récapitulatif des formations suivies par les Elus - Année 2021
- 12/ Remboursement centre de loisirs Octobre 2021
- 13/ Fête des mères 2022
- 14/ Acceptation subvention FIEET
- 15/ Demande de subvention auprès de la Préfecture pour la Vidéo protection
- 16/ Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la Vidéo protection
- 17/ Personnel Communal : Prestations d'Action Sociale en faveur des enfants du personnel fréquentant les colonies de vacances ou autres
- 18/ Création d'un Comité Social Territorial (CST) local
- 19/ Cession parcelle AL 115
- 20/ Chambre Funéraire – Délégation de Service Public
- 21/ Délégation de pouvoirs
- 22/ Renouvellement de la convention avec ADDS

Questions diverses

Informations diverses

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

Lors de la séance du 13 avril, il a été relevé une erreur matérielle sur le Compte rendu et sur le Procès-Verbal. En effet, pour le point n°8 « Tableau des effectifs du personnel communal » le vote n'est pas correctement comptabilisé et il fallait lire : POUR 25 dont 8 Procurations, CONTRE : 2 dont 1 Procuration, ABSTENSION : 0.

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Il a été donné connaissance des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- **Décision n° 14 du 27 avril 2022 portant sur l'attribution du marché de maintenance et d'entretien des équipements et des installations de cuisine** : l'offre de l'entreprise COFRINO qui est économiquement la plus avantageuse compte tenu de l'application des critères de pondération, a été retenue pour un montant annuel de 7 900.00 € HT, à compter du 1er juin 2022, avec la possibilité de reconduction de 2 fois une année.
- **Décision n° 15 du 27 avril 2022 portant l'acte d'occupation temporaire de l'immeuble sis 15 rue Jean Jaurès** : Mr et Mme Cauvin ont sollicité la location de ce logement vacant, le bail démarrera le 1er juin 2022, moyennant un loyer de 450 €.
- **Décision n° 16 du 28 avril 2022 portant sur l'avenant n° 1 au marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le déploiement d'un dispositif de vidéo protection de la voie publique** : cet avenant a pour objet de prendre en compte l'étude de deux sites supplémentaires. Cet avenant porte le montant du marché à 9 980 € HT au lieu de 8 680 € HT soit un coût supplémentaire de 1 300 € HT.
- **Décision n° 17 du 03 mai 2022 portant sur le remboursement d'un sinistre** : la MAIF a remboursé la somme de 1 580 € suite aux dommages occasionnés sur les plafonds de la Mairie.
- **Décision n° 18 du 10 mai 2022 portant sur le remboursement d'un sinistre** : la MAIF a remboursé la somme de 1 898,26 € suite aux dommages occasionnés sur un candélabre, rue de Strasbourg.

2/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2022

Lors du vote du Budget Primitif de la Commune, le 13 avril dernier, deux cessions d'immobilisation ont été prises en compte dans les prévisions budgétaires engendrant une erreur matérielle, car lesdites cessions ne seront comptablement reprises qu'en N+1 dans le compte administratif 2022.

• section de fonctionnement

Dépenses :	6 416 040 €	Recettes :	6 416 040 €
------------	-------------	------------	-------------

• section d'investissement

Dépenses :	1 021 800 €	Recettes :	1 021 800 €
------------	-------------	------------	-------------

Il a été rappelé le débat d'orientation budgétaire, débattu par le Conseil Municipal, en date du 24 février 2022.

Le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2022 a été adopté (24 voix POUR dont 5 procurations – 2 voix CONTRE dont 1 procuration – 0 Abstention).

Conformément au décret n° 2016-834 du 23 juin 2016, la note présentant les informations financières et budgétaires de la Commune, sera mise en ligne sur le site internet de la Commune.

3/ COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – ANNEE 2021

4/ COMPTE DE GESTION DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2021

5/ COMPTE DE GESTION DU BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2021

Ont été présentés au Conseil Municipal les comptes de gestion de la Commune, de la Zone Industrielle et du budget « Energies Renouvelables », dressés pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier Municipal.

Ces trois comptes de gestion ont été approuvés à la majorité : 24 voix POUR dont 5 procurations 2 voix CONTRE dont 1 procuration et 0 ABSTENTION.

Avant de passer aux points 6 - 7 et 8, Madame le Maire a demandé à Madame BIELKIN Laurence, Adjointe au maire, de prendre la présidence de la séance.
Hors la présence de Madame HOCHART Donata, Maire, ont été présentés par Madame BIELKIN Laurence, Adjointe au Maire, les comptes administratifs exercice 2021 de la Commune, de la Zone Industrielle et du budget « Energies Renouvelables ».

6/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS - ANNEE 2021

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	10 216 874,43 €
Dépenses :	6 731 925,76 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	3 484 948,67 €
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes :	11 332 482,08 €
Dépenses :	2 514 584,47 €
L'excédent d'investissement s'élève à :	8 817 897,61 €

L'excédent de la section de fonctionnement reporté en 2022 s'élève à 3 484 948,67 €.

Le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2021 qui est caractérisé par un excédent utilisable en 2022 est adopté à la majorité : 23 voix POUR dont 5 procurations 2 voix CONTRE dont 1 procuration et 0 ABSTENTION.

7/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE ET AFFECTATION DES RESULTATS – ANNEE 2021

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	246 520,61 €
Dépenses :	5 818,94 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	240 701,67 €
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes :	70 005,08 €
Dépenses :	0,00 €
L'excédent d'investissement s'élève à :	70 005,08 €

L'excédent de la section de fonctionnement reporté en 2022 s'élève à 240 701,67 €.

Le Compte Administratif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2021 est adopté à la majorité : 23 voix POUR dont 5 procurations 2 voix CONTRE dont 1 procuration et 0 ABSTENTION.

8/ COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES » et AFFECTATION DES RESULTATS – ANNEE 2021

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	77 754,93 €
Dépenses :	107,72 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	77 647,21 €

L'excédent de la section de fonctionnement reporté en 2022 s'élève à 77 647,21 €.

Le Compte administratif du Budget « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2021 est adopté à la majorité : 23 voix POUR dont 5 procurations 2 voix CONTRE dont 1 procuration et 0 ABSTENTION.

A l'issue du vote des comptes administratifs, Madame le Maire a repris la Présidence et a remercié les membres du Conseil Municipal, pour leur confiance.

9/ DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – ANNEE 2021

Les crédits perçus en 2021 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, se sont élevés à 1 298 625 € et ont permis de financer :

- les sorties pédagogiques des écoles dont ont bénéficié les élèves des écoles de la commune,
- les frais de transports et les droits d'entrées à la piscine dans le cadre de la charte de développement de la natation,
- les centres de loisirs de février, avril, juillet, août et octobre 2021, à savoir les salaires des animateurs ainsi que le fonctionnement des centres,
- l'animation inter-classes des écoles à savoir le salaire des animateurs et le matériel pédagogique nécessaire,
- l'entretien, la réparation et la réfection des écoles, du centre Rabelais accueillant la restauration scolaire, des salles de sport et des équipements sportif.
- le déploiement de l'Espace Numérique Louvre-Lens implanté à l'Ecole Primaire Ferry, relais local du Centre de Ressources du Musée du Louvre-Lens (maintenance des locaux, Concept Cyber-Base, mobilier, matériel informatique, rémunération de l'animateur de la Cyber-Base),
- les bourses aux étudiants et lycéens,
- la mise en sécurité et la mise en conformité des bâtiments publics,
- les travaux réalisés dans le cadre de la mise en accessibilité des locaux et espaces publics,
- l'embellissement de la ville.

Le Conseil Municipal a émis à la majorité un avis favorable au rapport d'utilisation précité (24 voix POUR dont 5 procurations 2 voix CONTRE dont 1 procuration et 0 ABSTENTION).

10/ BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES – ANNEE 2021

Il a été présenté la liste des opérations immobilières réalisées en 2021. Les comptes rendus des délibérations, établis à l'issue des réunions de Conseil Municipal informaient des différentes opérations autorisées par le Conseil Municipal.

Pour rappel, a été réalisée l'acquisition suivante :

- Immeuble cadastré AB 322, situé 8 impasse Monvoisin,

Et ont été enregistrées les cessions suivantes :

- Parcelle cadastrée AL 626, sise Lot n° 6 Champ des Agaches,
- Parcelle cadastrée AL 628, sise Lot n° 8 Champ des Agaches,
- Parcelle cadastrée AL 630, sise Lot n° 10 Champ des Agaches,

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté le bilan présenté (24 voix POUR dont 5 procurations 2 voix CONTRE dont 1 procuration et 0 ABSTENTION).

11/ RECAPITULATIF DES FORMATIONS SUIVIES PAR LES ELUS - ANNEE 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délibéré, en 2014 et 2020, sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et déterminé les crédits ouverts à ce titre.

Chaque année, un tableau doit être annexé au Compte Administratif récapitulant les actions de formation des élus financées par la Collectivité.

En 2021, une formation a été suivie par les élus :

Unis pour Fouquières	Organisme : IFEPR	4 500 €
----------------------	-------------------	---------

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté le bilan présenté à l'unanimité (26 voix POUR dont 6 procurations).

12/ REMBOURSEMENT DU CENTRE DE LOISIRS D'OCTOBRE 2021

Un enfant n'a pu fréquenter le centre de loisirs d'octobre 2021 car malade, cette absence a été justifiée par un certificat médical.

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (26 voix POUR dont 6 procurations) le remboursement de la période d'absence justifiée pour un montant de **30,60 €**.

13/ FETE DES MERES – ANNEE 2022

Le Conseil Municipal a fixé à l'unanimité (26 voix POUR dont 6 procurations) le montant de l'allocation allouée aux mères ou pères de famille, pour l'année 2022, soit :

- **50 €** aux mères et pères titulaires de la médaille de la famille française,
- **20 €** par enfant de moins de 16 ans au 1^{er} juillet 2022, pour les mères ou pères ayant au moins 4 enfants âgés de moins de 16 ans au 1^{er} juillet 2022

14/ ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FIEET (Fonds d'intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux)

Par délibération en date du 18 mars 2021, le Conseil Municipal avait sollicité l'aide du Conseil Départemental dans le cadre des travaux d'élagage, d'abattage et de plantation d'arbres sur le territoire de la Commune de Fouquières Les Lens.

Selon la délibération du Conseil Départemental en date du 7 juin 2021 portant acte attributif de subvention, il a été alloué à la Commune une subvention de 18 000 €.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (26 voix POUR dont 6 procurations) d'accepter cette subvention de 18 000 € allouée par le Conseil Départemental.

15/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

Dans le cadre de l'appel à projet du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la commune peut solliciter une subvention auprès des services de l'Etat afin de financer l'équipement de la vidéo protection dans la Commune et plus précisément à des carrefours stratégiques et à l'ensemble des entrées/sorties de ville.

L'investissement a été évalué à 146 300 € HT auquel il faut ajouter 9 980 € HT correspondant au coût du Bureau d'études chargé d'apporter conseils et assistance à maîtrise d'ouvrage, ce qui permet de solliciter une subvention pouvant atteindre 50 % du montant Hors Taxes des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité (26 voix POUR dont 6 procurations) d'autoriser Madame le Maire à signer la demande de subvention auprès des services de l'Etat et tous documents s'y rapportant.

16/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX COMMUNES DE MOINS DE 20 000 HABITANTS POUR LES EQUIPEMENTS NUMERIQUES DE VIDEO PROTECTION

Dans le cadre de l'appel à projet du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Régional afin de financer l'équipement de la vidéo protection dans la Commune et plus précisément à des carrefours stratégiques et à l'ensemble des entrées/sorties de ville.

L'investissement a été évalué à 146 300 € HT auquel il faut ajouter 9 980 € HT correspondant au coût du Bureau d'études chargé d'apporter conseils et assistance à maîtrise d'ouvrage, ce qui permet de solliciter une subvention pouvant atteindre 30 % du montant Hors Taxes des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité (26 voix POUR dont 6 procurations) d'autoriser Madame le Maire à signer la demande de subvention auprès du Conseil Régional et tous documents s'y rapportant.

17/ PERSONNEL COMMUNAL : PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ENFANTS DU PERSONNEL FREQUENTANT LES COLONIES DE VACANCES OU AUTRES

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (26 voix POUR dont 6 procurations) d'accorder le bénéfice d'allocations aux enfants du personnel qui fréquentent les colonies de vacances ou autres et d'en fixer les taux pour l'année 2022 conformément à la circulaire (NOR : TFPF2138291C) du 31 décembre 2021 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

18/ CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) LOCAL

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ; Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents ;

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2022 est compris entre 50 et 200 agents, il y a lieu de créer un CST local et de fixer le nombre de représentant de la collectivité titulaires et suppléants, ainsi que le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité (26 voix POUR dont 6 procurations) de créer un Comité Social Territorial local ; de fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires et suppléants au sein du CST local à 3 ; de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants au sein du CST local à 3 et d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

19/ CESSION D'UNE PARCELLE CADASTREE AL 115 SISE « LE TIERCE »

Monsieur THIRION Jean-Pierre souhaite acquérir la parcelle de terrain cadastrée AL 115 d'une superficie totale de 30 ares 91 Ca, située « Le Tierce » à Fouquières lez Lens au prix de 6 182 € HT correspondant à l'estimation du service des domaines.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé cette cession à l'unanimité (26 voix POUR dont 6 procurations) et ont autorisé Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

20/ CHAMBRE FUNERAIRE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Suite à la consultation relative au dépôt des candidatures pour la délégation de service public de la chambre funéraire, aucune candidature n'a été réceptionnée. Le Conseil Municipal décide de relancer la publicité concernant ce contrat de concession selon la procédure simplifiée avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de cinq ans.

Compte tenu des délais impartis, dus au formalisme de la procédure, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (26 voix POUR dont 6 procurations) de confier du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 la gestion du funérarium à la société des Pompes Funèbres VIEVILLE-DRIEUX, précédent délégataire, selon les conditions établies par la convention de délégation signée entre les parties.

21/ DELEGATION DE POUVOIR

Aux termes de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Il peut toutefois pour des raisons d'ordre pratique, déléguer tout ou partie de ses attributions au maire.

Afin de simplifier la gestion des affaires de la commune, les membres du Conseil Municipal ont chargé par délégation Madame le Maire à fixer les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées et dans la limite de 750 €.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (26 voix Pour dont 6 procurations).

22/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE (ADDS)

Par délibération en date du 29 novembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer la convention avec l'association intercommunale d'insertion ADDS, valable pour une période de 4 mois.

Celle-ci arrivant à terme, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (26 voix POUR dont 6 procurations) de renouveler la convention avec l'ADDS pour une durée de 4 mois sur la base de 1 456 heures au maximum. Les heures d'entretien des espaces seraient facturées au tarif horaire de 9,85 € TTC selon les interventions réellement effectuées.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Vous avez organisé dans la salle des fêtes en mai un repas pour nos aînés, plus de cent convives étaient présents et pour ce conseil municipal de juin vous n'autorisez aucun public, hors presse.

Quelle en est la raison ?

La raison est toute simple : Entre le repas des aînés et le conseil municipal, la reprise du covid a été constatée et notre collectivité a également été touchée par des cas. Au vu de l'augmentation ces derniers temps du nombre de cas covid, j'ai décidé de maintenir le conseil municipal à huis clos.

2) Concernant le projet de construction rue Florent Evrard, vous nous avez informé lors du dernier conseil municipal qu'une réunion était prévue en mai,

Qu'en est-il de cette réunion ?

La réunion a bien eu lieu. Coopartois retravaille sur un nouveau projet intégrant les nouveaux coûts de construction en partie due à la crise sanitaire et aux retards pris dans le secteur de la construction

3) Lors du conseil du 24 février 2022 vous nous avez informé que lors de sa séance du 29 juillet 2019, le Conseil Municipal avait décidé la mise à disposition, par bail à réhabilitation d'une durée de 38 ans, en faveur de SOLIHA, des immeubles situés 43 rue de la Liberté, 18 et 20 rue Corneille Desruelles à Fouquières-Lez-Lens. La fédération SOLIHA nous a informés qu'elle y renonçait.

Quel est le projet d'avenir de ces bâtiments ?

Un privé avait sollicité la visite des 18 et 20 rue Corneille Desruelles. Il a renoncé à son projet.

Concernant le 43 rue de la Liberté, cette réserve foncière doit être maintenue, restera à étudier la démolition ou non de la maison qui est restée fermée.

4) Un deuxième collectif interpelle la municipalité sur la problématique du stationnement dont le premier est rue de la liberté et le tout récent Rue Salengro une pétition est en cours et xx personnes l'ont déjà signé je vais lire le courrier qui vous a été envoyé :

Bonjour, je reviens vers vous concernant le stationnement problématique rue Roger Salengro. Je rappelle que la plupart des résidents possèdent un garage très souvent inutilisé, soit rue Salengro soit chemin du marais sauf les résidences du 119 à 123.

Les problèmes sont les suivants, alors qu'il n'existe pas de parking :

- les résidents possèdent au moins 2 véhicules (conjoint, enfants majeurs, visiteurs permanents ou occasionnels...)

- suppression de places de stationnement avec l'aménagement du BHNS
- depuis la tempête du mois de mars des barrières sont positionnés à côté du 107 rue Salengro et empêchent d'une part les piétons de passer et les véhicules de se stationner
- avec le prix du carburant des réservoirs ont été percés

Les problèmes de voisinage se multiplient malgré le bon vouloir et le bien vivre ensemble de certains. Actuellement il faut garer son véhicule à plus de 100 m sans possibilité de surveillance, malgré les incivilités.

Malgré nos différentes demandes et des déplacements pour rencontrer la 1^{ère} adjointe et le directeur de cabinet il y a plus d'un an, nous n'avons aucune nouvelle.

Dans l'espoir de vous lire

Cordialement

À la suite de la démolition de l'ancien commerce Debarba, un espace vert est en attente d'un projet,

Quel est-il ?

Quelle réponse apportez-vous à ce collectif ?

Concernant le stationnement en général, cette problématique ne concerne pas seulement les lieux où habite les élus de votre groupe mais sur l'ensemble de la commune. Un cabinet d'étude a été missionné et travaille actuellement sur un plan de circulation et sur la signalétique à l'échelle communale.

Un représentant de ce collectif a effectivement souhaité prendre rendez-vous. Nous n'avons pas donné suite car il n'a pas voulu donner son identité ni celle des personnes qui l'accompagnait.

Les violences physiques et verbales envers les élus locaux sont en augmentation sur le territoire nationale. Chaque personne a droit au respect de son intégrité physique et morale et je tiens à préserver celle des élus et de mes concitoyens. Nous ne prenons plus en compte les appels anonymes. Je vous fais également rappeler que nous sommes toujours en plan vigipirate sécurité renforcé-risque attentat.

Concernant l'espace vert, la réflexion est toujours en cours concernant la réalisation d'un futur projet.

5) le jeudi 19 Mai dans la commune il y a eu des pluies d'orages et à l'école Ferry le bureau de la directrice et une classe ont subi des infiltrations d'eau

Quelle sont les travaux que vous envisagez pour éviter l'infiltration d'eau

L'infiltration d'eau par la toiture est causée par un dépôt des feuilles d'arbres et la présence d'arbres volumineux.

La périodicité des entretiens de la toiture sera revue à la hausse.

INFORMATIONS DIVERSES

Contrairement à ce qu'il a été dit lors du dernier conseil municipal et après vérification, il s'avère que rue d'Avranches, il reste encore une habitation dans cette rue.